

# VERS DES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Le récent développement des activités physiques de pleine nature dans les enseignements d'EPS a ouvert aux élèves un champ d'apprentissage et d'expériences motrices motivant qui résonne avec leur besoin de se confronter au risque et de s'ancrer dans le réel. Les notions de risque, de maîtrise, de sécurité et de responsabilité de soi et de l'autre y sont fondamentalement présentes.

Les contenus d'enseignement moteurs et sécuritaires se fondent en un même apprentissage. La mise en synergie des différents rôles sociaux constitutifs de chacune des activités physiques de pleine nature devient essentielle.

Malgré toute la rigueur professionnelle développée par les équipes pédagogiques, l'exigence de sécurité est régulièrement rappelée par des faits d'actualité. Une vigilance renouvelée des enseignants d'EPS est attendue quant à la sécurisation des pratiques et à la gradation nécessaire du niveau d'engagement proposé aux élèves. C'est le sens de la circulaire n° 2017-075 du 19.04.2017 relative à l'exigence de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré. Elle appelle à la formalisation de protocoles qui répondent aux spécificités des conditions de pratique et d'enseignement rencontrées localement.

C'est dans cet esprit que l'Inspection Pédagogique Régionale d'E.P.S propose aux équipes des éléments de réflexion et des repères qui guideront la rédaction des protocoles de sécurité dans les établissements. Organisés sous forme de fiches APPN, ils ont été formalisés grâce à la contribution active de professeurs d'EPS de l'académie, formateurs et experts de l'enseignement des spécialités concernées.

Ces fiches ont pour ambition d'aider les équipes. Par définition, elles ne peuvent apporter de réponses sur mesure à la réalité singulière de chacun des contextes d'enseignement.

Les protocoles de sécurité :

- Sont conçus au sein de l'établissement ;
- Sont le fruit d'une réflexion collective partagée ;
- Constituent un ensemble de décisions communes applicables et appliquées par tous, sur l'intégralité du parcours de formation de l'élève ;
- Dépassent les représentations personnelles pour s'attacher à transmettre aux élèves des références communes garantes de la capitalisation des apprentissages ;
- Articulent en permanence les 4 mots clé : risque, maîtrise, responsabilité et sécurité.

Les enjeux sont d'importance, l'Inspection Pédagogique Régionale sait pouvoir compter sur les compétences professionnelles et l'engagement de tous pour y répondre.



## VERS DES PROTOCOLES DE SECURITE DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Les équipes s'appuieront prioritairement sur les dispositions réglementaires du code de l'éducation, et complémentaiement et selon les cas des codes du sport, de la route, de la navigation. Les informations ci-dessous complètent pour l'APSA celles développées dans le préambule (vers des protocoles de sécurité dans la pratique des activités physiques de pleine nature). Les lectures des deux documents sont indissociables.

## AVANT LA LEÇON

- Prévenir le propriétaire ou gestionnaire du domaine, obtenir les autorisations si nécessaire et prendre connaissance des règles locales.
- Anticiper les parcours pour une intervention rapide de l'enseignant si nécessaire.
- Définir et anticiper les moyens de contrôler le temps par l'enseignant et les élèves (chronomètres)
- Mettre à jour la trousse de secours avec le service médical.
- Définir l'équipement matériel des élèves.
- Repérer les limites de l'espace de travail : lignes d'arrêt.
- Anticiper le temps limite = les 3 fins (fin de recherche d'un poste, fin du circuit, fin du cours),
- Anticiper la constitution des groupes : en fonction du diagnostic concernant les élèves, les parcours, le site, la densité des élèves sur le site.
- Prévoir où sera l'enseignant.
- Adapter l'étendue du dispositif aux ressources des élèves.
- La carte donnée à l'élève doit être la plus réaliste possible.



## INFORMER ET RESPONSABILISER

### Élaborer un système d'alerte, d'arrêt et/ou de repli

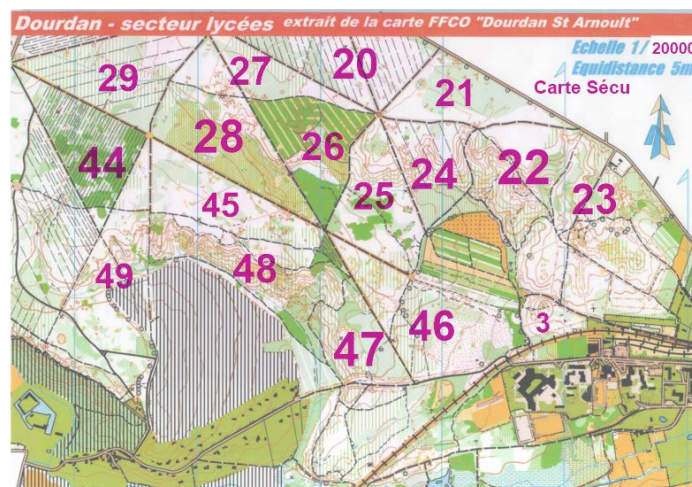
- **Prévention sur les tiques** : porter un pantalon et un tee-shirt à manche longue et des chaussettes hautes.
- **Prévention équipement** : Avoir des chaussures crantées et des lacets attachés  
Trousse de secours vérifiée

### Prévoir des situations d'apprentissage de la responsabilité

#### Leçon 1 ou 2 :

- organiser des situations de perte de repères en forêt (usage de la carte ONF)
- sensibiliser les élèves à la nature du terrain (tous les chemins descendent vers le lycée)
- exercice d'interprétation des distances sur le terrain et la carte (pour ne pas s'éloigner sans lucidité)
- atelier de gestion d'un accident simulé.

Carte des secours en forêt : transmise aux pompiers et à la direction de l'établissement (ex : carte ONF avec zones des parcelles numérotées).





## EN CAS D'ACCIDENT

Pour le professeur :

- en cas de blessure, appeler le 15, puis prévenir l'établissement.
- prévenir son collègue binôme le cas échéant.
- identifier les lieux d'accès pour faciliter l'intervention des secours (géo-référencer tous les points de départ d'exercices).

Pour les élèves selon le dispositif :

- seul en forêt : alerter selon le code prévu (exemple : voix, sifflet, portable ....)
- à plusieurs :
  - Un élève reste près du blessé
  - Deux élèves localisent le blessé sur la carte et préviennent le professeur.